

**BONNE ANNÉE**

Chères Pompignacaises,  
chers Pompignacais,

Je vous souhaite, en mon nom et au nom de l'ensemble  
du conseil municipal et des agents municipaux, une  
très belle année 2021.

Qu'elle nous apporte bonheur, joie et santé,  
Qu'elle nous offre, au plus vite, le plaisir de nous  
retrouver en famille, entre amis,  
Qu'elle nous permette de renouer avec nos activités  
sociales et de loisirs au sein de nos associations et au  
cœur de notre commune pour partager, ensemble, des  
moments festifs.

*Très sincèrement  
Le Maire,  
Céline Deligny-Festoret*

# SOMMAIRE

**P. 3-6**

**Information municipale**

**P. 7**

**Pompignac au sein de la CdC Coteaux Bordelais**

**P. 8-9**

**Dossier spécial**  
**Bien construire selon les règles d'urbanisme**

**P. 10-15**

**Premier bilan**  
**7 mois de mandat : Réalisations de 2020 et prévisions de 2021**  
**+ les principales délibérations**

**P.16-17**

**Tribune libre**

**P. 18-19**

**Culture & Vie asso**

**P. 20**

**Aidons nos commerces de proximité**

## ÉDITO

Chères Pompignacaises,  
Chers Pompignacais,

2020 a été une année éprouvante moralement ; Marquée par la pandémie de la Covid 19, par les confinements, elle nous a profondément meurtris. Elle nous a montré combien le lien social est essentiel et que nous avons besoin d'entraide et de solidarité pour traverser les moments difficiles.

2020 s'est achevée mais pour autant le virus n'a pas disparu.

En 2021, il nous faudra avancer avec optimisme et prudence, nous relever ensemble de ces moments difficiles, faire preuve de toujours plus de solidarité, d'écoute et d'innovation pour faire face aux conséquences humaines, économiques et sociales de cette crise sanitaire mondiale.

Vous pouvez compter sur l'engagement sans faille et la proximité de vos élus et des agents municipaux qui ont été présents, et qui continueront à l'être pour répondre à vos attentes et pour avancer, ensemble, sereinement vers l'avenir.

Le 15 mars 2020, vous avez fait un choix clair en élisant dès le 1er tour des élections municipales, notre liste « Construire Demain Ensemble », avec près de 53 % des suffrages exprimés face aux listes « Pompignac, 20 projets pour 2020 » et « Vivons Pompignac Autrement ».

Je souhaite à nouveau, en mon nom et au nom de l'équipe, vous remercier très sincèrement et très chaleureusement pour la confiance que vous nous avez témoignée. Nous vous assurons de tout mettre en œuvre pour tenir les engagements de notre programme municipal et être à la hauteur de cette confiance donnée.

Ce programme, nous l'avons construit avec vous : concertation, bien vivre ensemble, préservation de notre environnement, ouverture vers nos communes voisines, maîtrise des dépenses, accompagnement et valorisation de nos associations. Il s'agit de thèmes tout à la fois ambitieux et tellement essentiels à une vie communale apaisée et de qualité.

Ces sujets seront menés avec rigueur par des élus engagés, animés par la volonté d'agir pour et avec vous.

Pour ma part, je suis très fière d'être le Maire de notre Commune, de la représenter et d'œuvrer au quotidien pour son développement harmonieux et pour l'intérêt général. Je suis surtout très humble face à cette fonction. J'ai pour objectif d'administrer notre commune avec cohérence, vigilance et bienveillance et d'être là pour tous les habitants sans distinction et sans favoritisme. Aussi, je suis résolument engagée dans une dynamique d'écoute, de préservation de l'identité de Pompignac et de sobriété budgétaire.

Cette sobriété est indispensable. Elle devra guider chacune de nos actions et de nos projets, à l'heure où les dotations de l'État se réduisent chaque année, où les besoins de services sont de plus en plus nombreux et où notre commune connaît un niveau d'endettement très critique.

Il nous faudra donc être économe, analyser chaque service, chaque projet afin d'en maîtriser parfaitement l'intérêt, les coûts tant d'investissement que de fonctionnement. C'est ainsi que nous pourrons réduire la dette et continuer à développer notre charmante commune.

Dans cette ambition, je sais également pouvoir compter sur l'engagement sans faille de nos services.

L'année 2021 qui commence, nous apporte l'espoir de sortir de la crise sanitaire et de travailler en concertation pour la commune. Nous serons au rendez-vous en 2021 et pour les années qui viennent.

Vous pouvez compter sur nous.

Vous trouverez dans ce Pompign'actualités - Le Mag - le bilan de 2020, les projets pour 2021 et des dossiers thématiques. J'espère que vous prendrez plaisir à le lire et qu'il vous apportera l'information nécessaire sur la vie de Pompignac.

Je vous souhaite de nouveau, à toutes et à tous, une très belle année 2021 et je vous invite à Construire 2021 Ensemble.

Très sincèrement  
Le Maire, Céline DELIGNY ESTOVERT



# INFORMATION MUNICIPALE

## COMBIEN SOMMES-NOUS D'HABITANTS À POMPIGNAC ?

Les chiffres viennent de tomber et sont officiels à compter du 1er janvier 2021 par décret. La population légale de Pompi-gnac est de 3126 habitants.

Politique de logements sociaux : une anticipation nécessaire pour ne pas subir la loi.

Adoptée le 13 décembre 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) vise à recréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux. Son article 55 oblige certaines communes à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel.

Ainsi, les communes de plus de 3 500 habitants doivent disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales. A l'heure actuelle, Pompi-gnac dispose d'à peine 50 logements sociaux alors que nous disposons de plus de 1000 résidences principales.

## LES COMMISSIONS FONT LEUR ENTRÉE DANS LA VIE MUNICIPALE DE POMPIGNAC

La co construction et la transparence doivent être au cœur du fonctionnement de l'équipe municipale avec la création de commissions faisant intervenir le groupe majoritaire, les groupes d'opposition et des membres compétents pour réfléchir et réaliser les projets communaux. Il s'agissait d'une promesse de campagne, c'est désormais une réalité. Lors du conseil municipal du 10 juillet 2020, les commissions municipales ont été créées. Au nombre de 4, elles rassemblent donc des élus de la majorité et des 2 groupes d'opposition de façon permanente.

Ces commissions sont ouvertes, selon les sujets, à des intervenants extérieurs au conseil municipal afin de partager sur les projets en cours. Il s'agit de faire participer des experts, des habitants directement concernés ou souhaitant s'investir sur des sujets spécifiques.

C'est ainsi que dans le cadre de l'analyse des résultats du sondage sur les rythmes scolaires et des réflexions qui en découlent, l'association des parents d'élèves (GPEP) est conviée à la commission Affaires scolaires, jeunesse et solidarités, pilotée par Mme Hélène Labbé, adjointe en charge des affaires scolaires et de la politique enfance jeunesse.

Des comités consultatifs (autrement appelés commissions extra-municipales) seront également créés afin d'échanger et agir avec les pompignacais sur des projets particuliers. En ce début 2021, nous ouvrons un comité consultatif destiné à définir les espaces publics à boiser ou reboiser. M. Sébie, adjoint en charge de la politique environnementale et de la transition écologique, animera ce groupe. Nous profitons du Pompign'actualités pour lancer un appel aux volontaires, intéressés par ce projet vital pour préserver notre environnement naturel.

D'autres comités, ouverts aux Pompignacais, suivront en fonction des projets que nous conduirons dans ce mandat. Vous en serez informés. Les personnes compétentes ou directement impactées seront systématiquement conviées pour partager. Ces invitations et participations sont basées sur le volontariat. Ces comités seront votés en conseil municipal pour cadrer leur constitution et leur fonctionnement.

**BON À SAVOIR**

## LA JOURNÉE DE DÉFENSE CITOYENNE

Tout jeune français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la Journée de Défense Citoyenne (JDC).

A l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'Etat (permis de conduire, baccalauréat...)

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le Ministère des Armées propose depuis le 25 novembre 2020 une JDC 100 % en ligne.

Cette situation est maintenue et prolongée au regard des règles de confinement. Les JDC en présentiel reprendront lorsque le gouvernement annoncera le déconfinement total ou partiel du territoire, afin de limiter les conséquences potentiellement dommageables des JDC à distance sur l'attractivité du ministère des armées.

Plus d'information auprès de votre correspondant Défense ou sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)

## OUVERTURE D'UN CENTRE DE DÉPISTAGE COVID

Les professionnels de santé de notre territoire se sont mobilisés pour ouvrir un centre de dépistage de la COVID par test antigénique. La mairie de Pompi-gnac leur a mis gracieusement à disposition le hall de la salle des fêtes ainsi que des barnums afin de pouvoir ouvrir ce centre dans notre bourg. Merci à nos professionnels de santé de cette initiative car les centres de la rive droite étaient submergés. De nombreuses personnes sont venues juste avant Noël afin de s'assurer d'être négatives et ainsi ne pas risquer de contaminer leurs proches. Nous vous rappelons que ce test, même s'il s'avère négatif, ne vous protège pas et ne protège pas vos proches ! Aussi restez vigilant, respectez les gestes barrière en toute circonstance.



## GENDARMERIE DE TRESSSES : LES HORAIRES ÉVOLUENT

Lundi : sur rendez-vous  
Mardi : 8h-12h / 14h-18h  
Mercredi : 8h-12h / 14h-18h  
Jeudi : sur rendez-vous  
Vendredi : 8h-12h / 14h-18h  
Samedi : 8h-12h / 14h-18h  
Dimanche : sur rendez-vous

Pour la prise de rendez-vous, vous devez vous inscrire en ligne ou bien établir une pré-plainte. Vous serez ensuite recontactés par la gendarmerie pour confirmer le rendez-vous.

Remplir une pré-plainte en ligne sur <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

### Prendre rdv en ligne

Une fois sur la page de [Service-public.fr](https://service-public.fr) d'une des brigades de gendarmerie, cliquez sur le bouton « précisez votre situation » situé au bas de la fiche et laissez-vous guider.

Page de la brigade de Tresses : <https://annuaire.service-public.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/gendarmerie-33535-01>



## UN FILM HAUT EN MUSIQUE !

L'école de musique et la chorale municipales de Pompignac nous offrent un moment de gaieté et de plaisir.

La crise sanitaire a très fortement perturbé le fonctionnement de l'école de musique et de la chorale et nous a privés de la traditionnelle audition de fin d'année. Malgré cette situation, nos professeurs ont mis en place des cours à distance et ont conservé le lien avec leurs élèves.

Ils ont également tenu à nous faire partager leur plaisir de jouer et de chanter en réalisant un film les mettant en scène dans une chanson gaie et entraînante : « Love is all ».

Dans cette vidéo, en signe de cadeau de Noël pour tous, vous y verrez des élèves appliqués, des professeurs qui se « lâchent » et vous apprécierez la joie, l'amusement et le plaisir qui s'en dégagent.

Un petit moment de plaisir à regarder et à partager sur notre page facebook

<https://fb.watch/2A4OR5T9bH/>

## FERMETURE DE LA PLAINE DES SPORTS

Vous l'aurez sans doute remarqué, la plaine des sports de Pompignac est désormais fermée de 20h à 8 heures. Cette décision prise par arrêté du Maire fait suite à des actes de vandalisme et des nuisances sonores nocturnes répétées. Les associations et leurs adhérents conservent bien entendu leur droit d'accès pour leurs activités.

## POMPIGNAC HONORE SON MAIRE

Le 26 novembre dernier, Maurice Dejean fêtait ses 100 ans. Il était reçu par le Maire, Céline Deligny Estover, et Françoise Juge, adjointe aux solidarités et relations intergénérationnelles. L'émotion était au rendez vous.

Installé à Pompignac depuis 1946, Maire de la commune de 1983 à 1989, M. Dejean a marqué notre commune. Avec son équipe municipale, il a mené de grands projets structurants pour Pompignac. Aujourd'hui, nous utilisons les équipements et infrastructures réalisés durant son mandat, il y a plus de 30 ans, et profitons, grâce aux choix faits, d'un cadre de vie que beaucoup nous envie. Malgré les contraintes sanitaires de nombreux pompignacais étaient venus, spontanément, se rassembler devant la salle des fêtes pour accueillir M. Dejean et saluer son action et son engagement pour notre commune.

M. Elissalde et Mme Maviel, anciens maires de la commune étaient présents pour lui signifier leur attachement, leur respect et leurs remerciements pour les avoir accompagnés dans cette aventure de Maire. Des membres de son équipe étaient également présents. M. Bousseau, qui fut également maire de notre commune, a souhaité s'allier à cette célébration et à cet honneur rendu à M. Dejean.

Un long moment d'échange s'en est suivi dans la salle des fêtes, salle érigée durant le mandat de M. Dejean. Bien d'autres projets ont été portés durant son mandat : la création de la plaine des sports, la réalisation du balcon de la mairie, le clocher de l'église qui sonne de nouveau depuis décembre 1985 après 30 ans de silence, l'achat du vallon de Bel Horizon qui aujourd'hui est le joyau de notre ceinture verte ! Cet achat fut l'acte d'un homme visionnaire. Aujourd'hui, ce site splendide dont la photo ci-contre en est la preuve, fait le bonheur de tous !

La médaille de la commune a été remise à M. Dejean.

Merci Monsieur Dejean !



## PLANTONS ET ACCOMPAGNONS LA VIE DE NOS ARBRES

Nous avons le privilège d'habiter un territoire boisé, ce privilège naturel est précieux pour la production d'oxygène, la lutte contre le dérèglement climatique, la qualité de l'eau, la purification de l'air et la préservation de la biodiversité. Il est aussi source de nourriture pour la vie des humains. ( ex: les fruitiers)

### CETTE RICHESSE NATURELLE, IL NOUS FAUT LA PRÉSERVER

Diverses étapes jalonnent la vie des arbres : Plantation – croissance – protection de leur santé – fin de vie. Selon les saisons, nous observons tous les jours dans nos déplacements le parcours de vie des arbres.

Laisser faire la nature est essentiel mais parfois il nous faut l'accompagner. Pour les collectivités locales et les particuliers des obligations nous sont parfois évidentes pour protéger les personnes et les biens. C'est pourquoi chaque année nous devons procéder à l'abattage ou l'élagage d'arbres dangereux ou en fin de vie. Parfois, des maladies provoquées par certains insectes fragilisent et condamnent nos arbres. (Exemple le papillon PAYSANDISIA sur des palmiers l'été dernier). La santé des arbres est précieuse. Il faut donc parfois privilégier l'avis d'experts indépendants et reconnus et ne pas nous contenter d'avis arbitraires ou irréfléchis. C'est ce que nous avons fait pour les CATALPAS de l'école élémentaire, leur abattage est intervenu après expertise de l'ONF.

La sécurisation des habitations, des espaces publics et bordures de routes nous a obligés à procéder entre décembre et janvier à une campagne d'élagage et abattage d'arbres.

Une partie du bois coupé a été distribué aux habitants en bois de chauffage,

d'autres pièces de ce bois vont être transformées en sièges et bancs pour notre ceinture verte.



P o u r remplacer ces arbres disparus et développer nos espaces boisés, notre commune dispose de parcelles pouvant recevoir des plantations. Il nous faut identifier ces parcelles, déterminer les espèces à planter, établir un plan

pluriannuel de plantation. C'est un travail qui demande expertise et concertation, nous devons prendre en compte plusieurs données que seuls les élus ne peuvent prétendre connaître. C'est pourquoi nous avons décidé d'associer à ces travaux de réflexion et de réalisation toutes les forces vives de la commune : habitants, représentants du monde associatif les plus sensibles aux problèmes de l'environnement, représentant des parents d'élèves, représentant du conseil des jeunes, représentant du secteur social et économique... Tous les avis comptent pour réussir un projet d'avenir et fédérateur pour les générations futures. A cet effet, comme le prévoit le nouveau règlement intérieur, le conseil municipal souhaite la mise en place d'un conseil consultatif ou commission extra-municipale sur le thème « VIE ET SANTE DES ARBRES ». Cette commission sera créée en février 2021.

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'avis d'experts indépendants sera sollicité si besoin, car nous devons mettre toutes nos chances de réussite avec nous pour atteindre un objectif ambitieux de plantation et de protection de nos arbres. Les personnes intéressées pour intégrer cette structure doivent envoyer leur candidature à la mairie au 05 57 97 13 00.

## VOUS CHERCHEZ UN EMPLOI ? RENCONTREZ-NOUS



### INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires pour les nouveaux élèves auront lieu en Mairie **du 1er février au 31 mars prochains.**

Rendez-vous sur le site internet de la Commune pour prendre connaissance des modalités d'inscriptions.

[www.pompignac.fr](http://www.pompignac.fr)

ASSOCIATION  
**ENTRE-DEUX-EMPLOIS**  
PROGRÉSSONS ENSEMBLE

« Bienveillance et efficacité »



**Accompagnement collectif**  
- gratuit et pour tous -

**SynergIA 12**

**Accélérez votre retour à l'emploi**

**Devenez très efficace en recherche d'emploi et entretiens d'embauche dans un contexte difficile.**

**Bien au-delà de votre savoir-faire...**

**Optimisez vos documents : CV, LM...**

**Découvrez des méthodes rares et efficaces : LR, LA, OC...**

**Développez votre savoir-être.**

**Et aussi votre indispensable savoir-dire, savoir-chercher, savoir-convaincre, savoir-y-faire avec les recruteurs.**

**4 sessions/semaine de 3 heures pendant 5 semaines (hors congés scolaires)**

**Tous métiers - Tous niveaux - Tous âges**  
**Du débutant au cadre supérieur**

**A notre centre de formation de Blégnac (proche de Créon)**  
**Lundi matin et après-midi + jeudi matin et vendredi matin**  
**- Par groupes de 8 à 12 personnes seulement -**

**4 janvier au 5 février 2021**

### ENTRE 2 EMPLOIS

L'association vous aide à obtenir un nouvel emploi pérenne de qualité grâce à des séances de coaching. Ils vous préparent à être opérationnel en recherche d'emploi et entretiens d'embauche collectivement (8 à 12 personnes maxi). Seulement 12 heures par semaine pendant 6 semaines pour être très efficace lors de votre entretien d'embauche afin d'être choisi.

**La prochaine session aura lieu du 4 janvier au 5 février.**

Ces séances de coaching s'adressent à tous métiers, toutes formations, toutes expériences et tous âges.

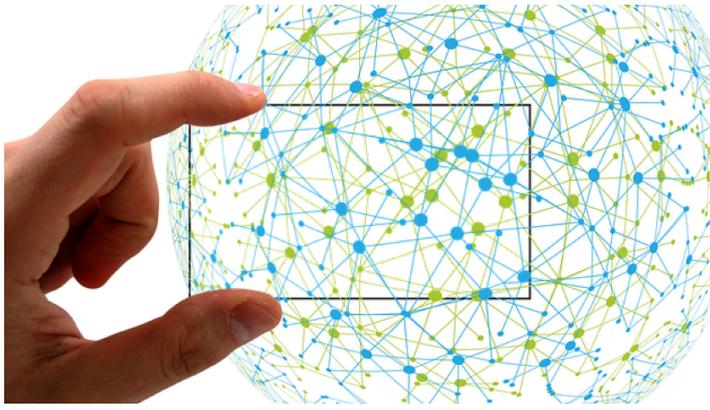
#### Contact

07 78 24 64 79

[asso.entredeuxemplois@gmail.com](mailto:asso.entredeuxemplois@gmail.com)

Site : [entre2emplois.com](http://entre2emplois.com)

## LE NUMÉRIQUE, UNE NOUVELLE RÉALITÉ



Les progrès techniques dans le domaine des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) révolutionnent désormais notre société.

Nous sommes entrés dans une ère du tout connecté, celle du Wifi, celle du «drive», celle du «Bluetooth», celle du «click and collect», celle de la 5G, celle où les ordinateurs sont incontournables, celle où les smartphones deviennent le prolongement de notre identité, en nous reconnaissant via la biométrie, au doigt et à l'œil, et en nous autorisant toujours plus de fonctionnalités.

Avec une technologie déjà présente, la crise sanitaire a accéléré considérablement ce mouvement sur tous les continents.

En Europe, en France, le télétravail est devenu la norme du secteur tertiaire. Les écoles et universités proposent leurs cours magistraux en distanciel. Les courses en ligne ne cessent de progresser, les actes administratifs dématérialisés sont de plus en plus nombreux.

D'un point de vue national, l'Etat français fait le pari technologique et mise sur cette opportunité pour tout repenser, déjà pour lui-même, ses administrations, ses services, mais aussi pour nous, pour l'emploi, pour l'économie. Le déploiement de la 5G est déjà lancé (<https://www.arcep.fr/nos-sujets/parlons-5g-toutes-vos-questions-sur-la-5g.html>).

Au niveau de notre région, le syndicat mixte Gironde Numérique regroupe le Département de la Gironde, les communautés de communes dont la CDC des Coteaux Bordelais, les communautés d'agglomération, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole. Il est à l'origine de Gironde Haut Méga, un projet fibre optique pour tous les foyers girondins en 6 ans, de 2018 à 2024 : <https://www.girondehautmega.fr/carte-deligibilite>. Vous pouvez vous rendre sur ce site pour connaître l'état d'avancement des travaux de raccordement à la fibre optique pour votre habitation.

Plus près de nous, le Pôle d'équilibre Territorial et Rural (autre syndicat mixte) regroupe 5 communautés de communes,

dont les Coteaux Bordelais, il exerce des services mutualisés, des missions d'études et de suivis nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire du Cœur Entre-deux-Mers<sup>(1)</sup>.

S'agissant de la transformation digitale, le Pôle propose d'accompagner les artisans et commerçants à la création gratuite d'une

boutique en ligne sur la plateforme 100% sécurisée du groupe La Poste (<https://www.coeurentre2mers.com/je-suis-commercant-artisan-producteur-252.html>)

La Communauté de Communes des Coteaux Bordelais, dispose de ses propres moyens de communication. Son site internet (<https://www.coteaux-bordelais.fr/>) est l'un d'eux. C'est un réservoir d'informations à destination des habitants des communes membres de la CDC.

### A Pompignac, quid des Technologies d'Information et de Communication ?

La commune dispose d'un système d'information des plus honorables pour la taille de notre commune.

Ce sujet passe inaperçu aux yeux de tout un chacun, si ce n'est la partie émergée de l'iceberg que sont le site internet et la page facebook de la commune.

La technologie informatique déployée au sein de la municipalité est pourtant le cœur et la mémoire de l'action communale. Cette technologie est au service de chaque Pompignacais, au quotidien. C'est le cas à l'accueil, avec une téléphonie sur IP, ou dans le traitement des mails que vous transmettez. C'est encore le cas dans les services où l'emploi de programmes spécialisés augmente d'année en année.

Le réseau interne de la commune est déjà fibré, pour relier la mairie aux bâtiments communaux, et des renforts de points d'accès Wifi ont été mis en place depuis l'été 2020.

Si la fibre est présente pour son réseau local, la mairie n'est pas encore éligible à une offre fibre optique, logée à la même enseigne que les pompignacais. Le changement de notre accès Internet est en cours ; l'accès par ADSL classique sera remplacé par la VDSL, pour permettre à nos écoles, nos services, d'interagir plus efficacement et plus rapidement avec les ressources Internet. Le moment venu, nous migrerons vers une connexion à la fibre optique. Cette nouvelle technologie nous apportera alors une redondance d'accès, et sécurisera l'usage d'Internet.

La mairie, il y a peu encore, pouvait aisément régler ses problèmes informatiques avec les compétences étendues

et polyvalentes de Pierre Lacrouts. Désormais, nous devons solliciter des sociétés informatiques spécialisées, tant les sujets deviennent complexes et nécessitent des compétences techniques très spécifiques.

Ainsi, moins dans le développement et la maintenance des outils à leur disposition, les services utilisent avec expertise les fonctionnalités des outils dont ils disposent et s'y forment de façon continue. C'est ainsi que la municipalité a acquis et perpétue son indépendance numérique, son indépendance en termes de communication, tout en proposant ou en se faisant le relais d'informations communautaires.

**La municipalité modernise son mode d'interactions avec les Pompignacais ; elle expérimente la diffusion en direct du conseil municipal. Elle travaille bien évidemment à des améliorations. En parallèle, le panneau lumineux du centre bourg, qui est défectueux, et dont la remise en état nécessiterait une dépense trop importante, sera remplacé par une application sur smartphone qui permettra d'informer toute personne le souhaitant des actualités municipales.**

Aujourd'hui chaque administré peut solliciter la mairie par appel vocal, par mail ou en se rendant directement sur place, avec ou sans rendez-vous.

Côté matériel, une étude est en cours pour la mise à disposition d'outils adaptés aux besoins de plus en plus chronophages des nouvelles applications et des nouvelles versions de logiciels. Actuellement acquis, les outils informatiques ont une durée de vie trop courte pour les considérer comme « investissement », nous comparons les conséquences d'une solution de location d'ordinateurs. Le plan d'équipement de nos écoles en équipements numériques bénéficie quant à lui, de la puissance d'achat de notre syndicat mixte Gironde Numérique, qui négocie continuellement un vaste catalogue de produits destinés aux écoles.

**C'est ainsi que la Mairie vient d'acquérir, pour 2 classes de l'école élémentaire, du matériel informatique.**

<sup>(1)</sup> Le PETR, c'est, pour les administrés :

- Un espace info entreprendre <https://www.coeurentre2mers.com/espace-info-entreprendre.html>

- Un projet alimentaire territorial <http://agriculture.gouv.fr/commencement-construire-son-projet-alimentaire-territorial>

- La mobilisation de co financements régionaux et des fonds européens Leader <https://www.coeurentre2mers.com/programme-europeen-leader-2014-2020.html>

- L'animation de la stratégie de développement du territoire en bâtissant un nouveau projet de territoire « ambition 2030 »

La communauté des Communes « Les Coteaux Bordelais » est l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel notre commune appartient. La CdC des Coteaux Bordelais est composée de 8 communes : Bonnetan, Camarsac, Carignan-de-Bordeaux, Croignon, Fargues-Saint-Hilaire, Pompignac, Sallebœuf et Tresses (un peu plus de 19 000 habitants), et dispose de compétences propres qui lui ont été transférées.

Le 05 juin 2020, le conseil communautaire élitait son président Christian Soubie, maire de Tresses et ses 7 vice présidents, issus de chacune des 7 autres communes. Ainsi chaque commune siège au bureau exécutif et prend part à la vie et aux projets d'avenir de notre CDC.

Ensemble nous sommes plus forts ! Pompignac était en retrait de la CDC depuis près de 12 ans, ne bénéficiait pas de vice-présidence de 2014 à 2020 la privant de siège au bureau exécutif de notre CDC. La nouvelle municipalité, élue en mars 2020, a immédiatement indiqué vouloir se rapprocher de la CDC et des communes membres pour travailler en concertation et construire ensemble des projets de territoire.

4 élus siègent au conseil communautaire : Céline Deligny Estover, Hélène Labbé, Gérard Sébie pour la majorité et Loïc Vidal pour le groupe d'opposition « Pompignac en transition »

Le maire, Céline Deligny Estover, a été élue 4<sup>ème</sup> vice-présidente en charge de la valorisation des cultures et des politiques et événements sportifs. Pompignac siège désormais au bureau exécutif de la CDC.

## LES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES À LA CDC

- la voirie : un tiers du patrimoine routier municipal de chacune des 8 communes est pris en charge par la CDC,

- la gestion des déchets en partenariat avec le SEMOCTOM (valorisation des déchets, économie circulaire...),

- la protection de l'environnement et la valorisation du patrimoine ,

- le développement économique avec l'aménagement des parcs d'activités,

- l'aménagement de l'espace et le développement numérique,

- l'action sociale avec le portage de repas à domicile et le programme local de l'habitat ainsi que le transport social,

- la petite enfance avec 4 crèches et un Relais Assistantes Maternelles ; l'enfance avec la gestion des centres de loisirs et la jeunesse avec l'espace jeunes,

- la culture avec ses différents événements annuels : le Jazz sur les Coteaux, le Mai musical, la Fête de la musique, le Festival des Coteaux Bordelais, la Charivari des Mômes des Coteaux...

- le sport avec sa manifestation familiale « À pied, à vélo sur nos coteaux » et CAP33.

## LES ACTUALITÉS DE LA CDC :

- groupement de commande entre la CDC et les communes membres pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie de 2021 à 2024

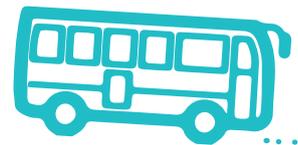
- groupement de commande entre la CDC et les communes membres pour les travaux d'investissement de voirie pour l'année 2021,

- groupement de commandes entre la CDC et les communes membres pour les travaux de fonctionnement de voirie de 2021 à 2024

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, les 8 communes adhèrent à ces groupements. Signe d'une entente et d'une volonté de développer des synergies, cette décision permettra de mutualiser les moyens et de consulter les entreprises sur une base plus importante de travaux pour obtenir par effet d'échelle des meilleurs prix.

- Installation des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de notre CDC. A Pompignac, une borne sera installée place de l'Entre Deux Mers. La CDC prendra en charge 60% du coût de l'installation ; le SDEEG prendra à sa charge le coût restant et assurera l'entretien et l'exploitation.

Des groupes de travail auxquels participent les élus de chaque commune ont été créés ; ils permettent de réfléchir pour développer des actions concertées afin d'apporter des services publics supplémentaires aux habitants de nos communes tout en maîtrisant les coûts par effet de mutualisation.



## TRANSPORT À LA DEMANDE

Le Transport à la Demande en Gironde est un service proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec les Communautés de Communes de Gironde. Un minibus vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité locaux, les gares et les arrêts de car du réseau de transports de Nouvelle-Aquitaine, à un tarif modique.

Ce transport de proximité est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CDC et qui répondent aux critères suivants :

- personnes à mobilité réduite
- personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie
- personnes sans autonomie de déplacement personnes en insertion professionnelle personnes en situation de précarité

Ces services fonctionnent de votre domicile vers les destinations ci-après :

Pour aller dans les communes de la CdC des Coteaux Bordelais, ou à la station de tram FLOIRAC-DRAVEMONT (LIGNE A) ou rejoindre les lignes de bus 302, 401, 402, 404, 407.

### Destinations autorisées en dehors de la CdC Coteaux Bordelais :

BORDEAUX MÉTROPOLE : CHU Pellegrin Tripode, Institut Bergonié, Clinique Ophthalmologique Thiers/Rive Droite, Centre de Surdité Rive Droite/avenue Thiers, Hôpital Haut-Lévêque  
 CENON : Médecins spécialistes, Imagerie Médicale Rive Droite, Pôle Emploi, Mission Locale, Restos du Cœur, Secours Populaire, Emmaüs  
 CRÉON : Médecins, radiologues, MDSI, Épicerie Solidaire / Cabane à projets  
 FLOIRAC : Clinique du Tondu, MDSI, Point Relais, CAF  
 LORMONT : Polyclinique Bordeaux Rive Droite, Pôle Territorial de Solidarité  
 SAINT-GERMAIN-DU-PUCH : Médecins généralistes, dentistes

### POUR RÉSERVER COMMENT FAIRE ?

- 1 Souscrivez au service auprès de la communauté de communes Les Coteaux Bordelais.  
 Les dossiers d'inscription sont à retirer au : **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** Parc d'activités 8 rue Newton 33370 TRESSSES Tél : 05 57 34 26 37
- 2 Dès acceptation de votre dossier, réservez votre transport par téléphone. Au plus tard la veille de votre déplacement avant 18h (ou le vendredi avant 18h pour un départ le lundi) au :  
 **0974 500 033**  
*du lundi au samedi de 7h à 19h (prix d'un appel local)*  
 En cas d'annulation de votre déplacement, vous devez impérativement appeler ce même numéro au plus tard la veille avant 18h (ou le vendredi avant 18h pour une annulation le lundi).
- 3 Le véhicule passe vous chercher à domicile à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes).
- 4 Vous payez votre voyage directement au conducteur qui vous remet un ticket.
- 5 Pour le trajet retour, rendez-vous sur le lieu initial de dépôt à l'heure convenue (délai de + ou - 15 minutes). Le conducteur vous raccompagne chez vous.

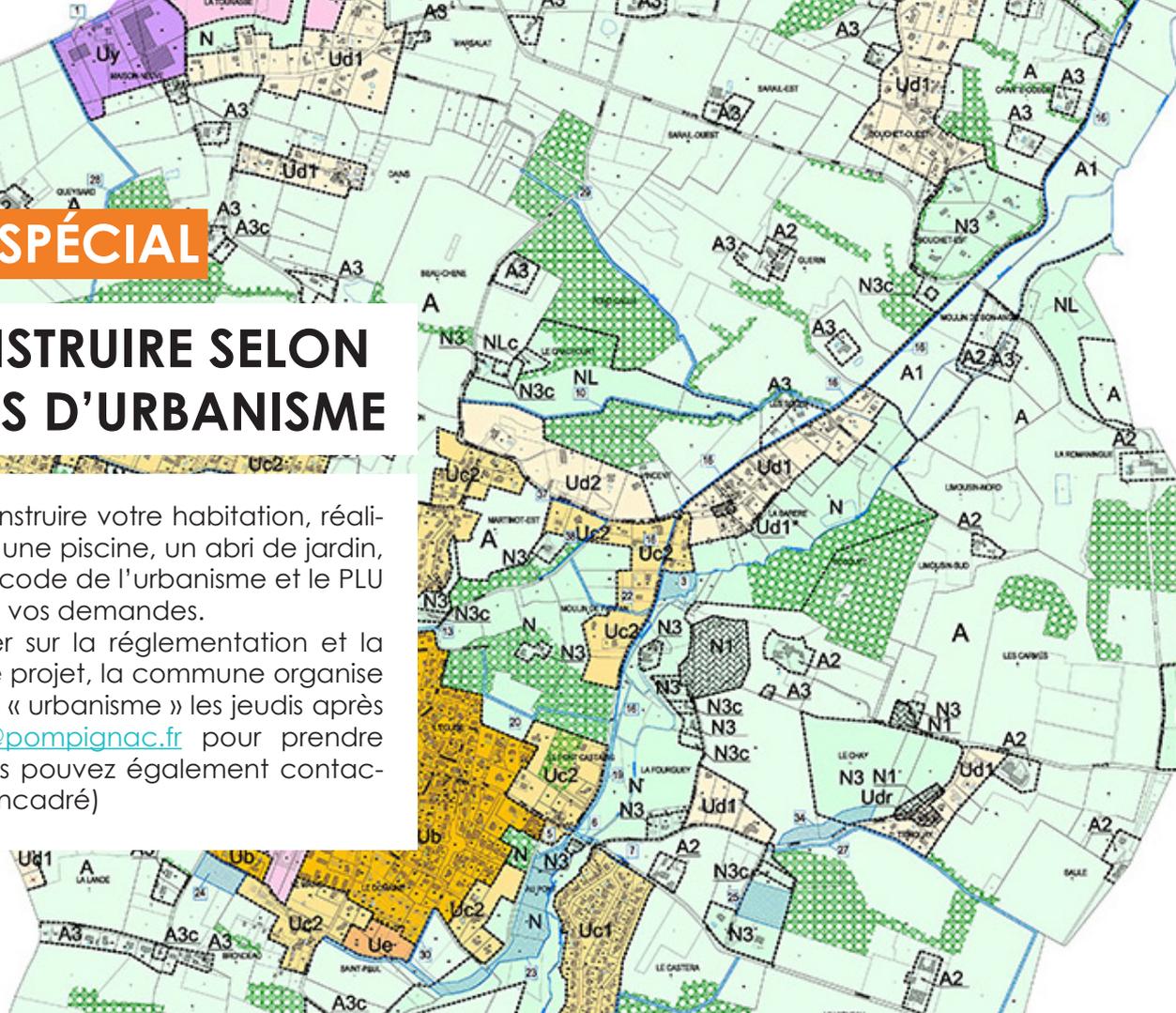
# DOSSIER SPÉCIAL

## BIEN CONSTRUIRE SELON LES RÈGLES D'URBANISME

Vous souhaitez construire votre habitation, réaliser une extension, une piscine, un abri de jardin, une clôture ... : le code de l'urbanisme et le PLU vous guident dans vos demandes.

Pour vous informer sur la réglementation et la faisabilité de votre projet, la commune organise des permanences « urbanisme » les jeudis après midi ([urbanisme@pompignac.fr](mailto:urbanisme@pompignac.fr) pour prendre rendez vous). Vous pouvez également contacter le CAUE (voir encadré)

<p>1. Demande de permis de construire ou permis de modifier un permis de construire (P.C. ou P.M.C.)</p> <p>2. Demande de permis d'aménager (P.A.)</p> <p>3. Demande de permis de construire ou permis de modifier un permis de construire (P.C. ou P.M.C.)</p> <p>4. Demande de permis de construire ou permis de modifier un permis de construire (P.C. ou P.M.C.)</p> <p>5. Demande de permis de construire ou permis de modifier un permis de construire (P.C. ou P.M.C.)</p> <p>6. Demande de permis de construire ou permis de modifier un permis de construire (P.C. ou P.M.C.)</p> <p>7. Demande de permis de construire ou permis de modifier un permis de construire (P.C. ou P.M.C.)</p> <p>8. Demande de permis de construire ou permis de modifier un permis de construire (P.C. ou P.M.C.)</p> <p>9. Demande de permis de construire ou permis de modifier un permis de construire (P.C. ou P.M.C.)</p> <p>10. Demande de permis de construire ou permis de modifier un permis de construire (P.C. ou P.M.C.)</p>
---

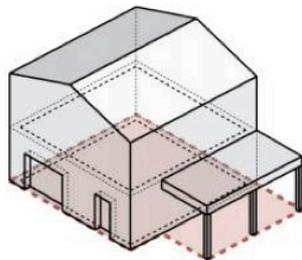


### LES DIFFÉRENTES SURFACES À CONSIDÉRER

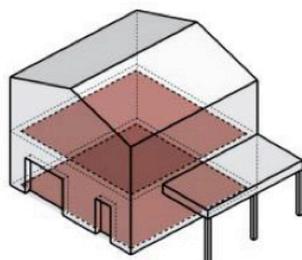
**Emprise au sol (ES)** : il s'agit de la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus (sont exclus les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements).

**Surface plancher (SP)** : c'est la somme des surfaces closes et couvertes de plus de 1,80 m de hauteur (rez de chaussée et étages), calculée à partir du nu intérieur des façades, auquel on déduit la surface du garage.

Elle permet de définir le type d'autorisation à demander et de déterminer si le recours à un architecte est obligatoire. Les garages, les carports, les terrasses couvertes, les terrasses surélevées, les abris de jardin, les piscines, abris technique associé ...entrent dans le calcul de l'ES.



emprise au sol



surface de plancher

Sur la commune, en fonction du zonage défini dans le PLU, l'emprise au sol est réglementée. Elle est exprimée en pourcentage du terrain sur lequel s'inscrit la construction. Ainsi la totalité des constructions sur une unité foncière donnée ne doit pas excéder le pourcentage maximal autorisée par le PLU.

Par exemple pour un terrain de 700 m<sup>2</sup> en zone Ud1 imposant un pourcentage maximal d'emprise au sol de 20 %, l'emprise au sol de vos constructions ne devra pas excéder 140 m<sup>2</sup>. Ceci explique des refus de création de piscine, carport, ... dans certains secteurs de Pompignac car l'emprise au sol est entièrement consommée par l'habitation.

## LES DIFFÉRENTES FORMALITÉS EN FONCTION DU PROJET - CAS GÉNÉRAUX

**CONSTRUCTION NEUVE** : exemples : maison, garage indépendant, piscine, abri de jardin, annexe...

- Si SP ou ES < 5m<sup>2</sup> : pas de formalité
- Si SP et ES < 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable
- Si SP ou ES > 20 m<sup>2</sup>, 2 cas possibles :
  - Si SP < 150 m<sup>2</sup> : dépôt d'un permis de construire ;
  - Si SP > 150 m<sup>2</sup> : dépôt d'un permis de construire établi obligatoirement par un architecte

**TRAVAUX SUR EXISTANT** : exemples : extension, garage communiquant avec l'habitation, transformation d'un garage en pièce à vivre, surélévation

- Si SP et ES < 5m<sup>2</sup> : pas de formalité
- Si SP ou EP entre 5 et 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable quelle que soit la SP existante
- Si SP ou EP > 20 m<sup>2</sup> : permis de construire SAUF cas particulier si création d'une surface de plancher entre 20 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup> en zone U: déclaration préalable

Transformation d'un garage en pièce d'habitation entre 5m<sup>2</sup> et 20m<sup>2</sup> (ou 40m<sup>2</sup> en zone U) : déclaration préalable

Modification de l'aspect extérieur et des façades (par exemple création de fenêtre ou porte) : déclaration préalable

Travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination : permis de construire.

Construction d'une piscine : déclaration préalable majoritairement (sauf pour les piscines de moins de 10 m<sup>2</sup> et non couvertes qui ne sont pas soumises à autorisation)

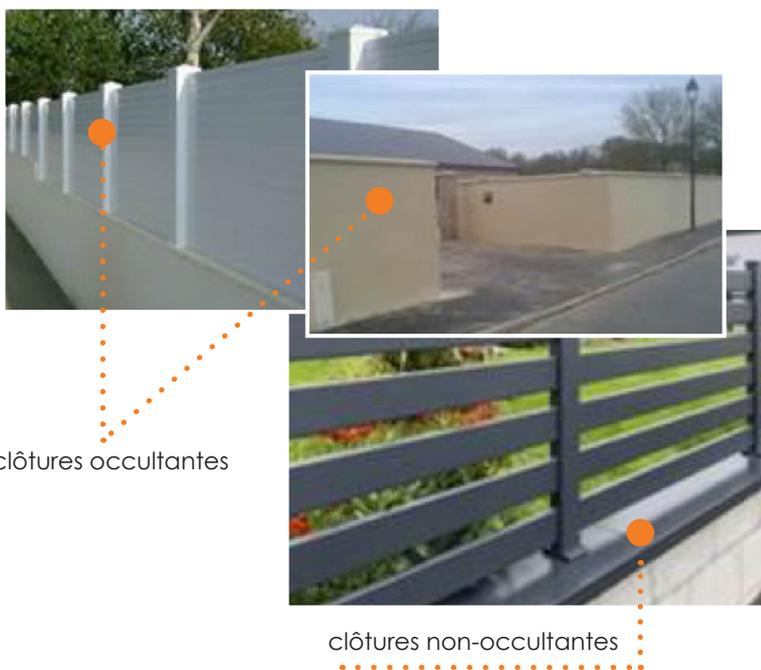
Construction d'une clôture : déclaration préalable obligatoire.

Le PLU précise qu'en limite de propriété avec le domaine public, les **clôtures occultantes** (donc non ajourées) ne doivent pas excéder **1,50 m** de haut et les **clôtures non occultantes** doivent avoir une hauteur de **1,80 m** maximum. Les hauteurs de clôtures entre propriétés privées ne peuvent excéder 2 m. Ces hauteurs maximales doivent impérativement être respectées.

**En raison de leur caractère temporaire, les constructions restant moins de 3 mois sur un terrain ne sont soumises ni à permis ni à déclaration.**

Si la construction ou la transformation envisagée entraîne une surface plancher de plus de 150 m<sup>2</sup> le recours à un architecte devient obligatoire.

Si la nouvelle construction entraîne le dépassement de l'emprise au sol maximale autorisée, en sommant les emprises de toutes les constructions présentes sur le terrain, l'autorisation ne sera pas accordée.



clôtures occultantes

clôtures non-occultantes

## RÉGLEMENTATION

PLU consultable en ligne :

Carte : pour connaître le zonage de votre terrain : [http://www.pompignac.fr/images/site2016/pdf/PLU/4\\_ReglementPieceGraphique.pdf](http://www.pompignac.fr/images/site2016/pdf/PLU/4_ReglementPieceGraphique.pdf)

Règlement écrit : pour connaître les dispositions propres à votre terrain : [http://www.pompignac.fr/images/site2016/pdf/PLU/5\\_ReglementPieceEcrit.pdf](http://www.pompignac.fr/images/site2016/pdf/PLU/5_ReglementPieceEcrit.pdf)

Infos disponibles également en Mairie.

**En l'absence d'autorisation d'urbanisme, vous vous exposez, par méconnaissance ou interprétation, à un non-respect des règles du code de l'urbanisme et du PLU pouvant entraîner la démolition de votre réalisation.**

**Le bien vivre ensemble, la préservation de l'identité de Pompignac, de notre qualité de vie, de notre environnement naturel et verdoyant passent par le respect de ces règles.**

**Alors ne prenez aucun risque, les services de la commune et le CAUE sont là pour vous, pour vous accompagner dans votre projet, contactez-les !**

## LES DÉLAIS D'INSTRUCTION

**Déclaration préalable** : 1 mois à compter de la complétude de votre dossier,

**Permis de construire pour une maison individuelle** : 2 mois à compter de la complétude de votre dossier.

L'instruction des dossiers est confiée au SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde), mais votre interlocuteur reste la mairie.

Les formulaires CERFA sont disponibles sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319> et en mairie. Votre demande doit être accompagnée de pièces expliquant et illustrant votre projet.

## PREMIER BILAN

# 7 MOIS DE MANDAT : RÉALISATIONS DE 2020 ET PRÉVISIONS 2021

Un budget 2020 dont nous n'étions pas maîtres, puisque voté par l'ancienne équipe, une crise sanitaire qui ne permet pas d'agir simplement, notre prise de fonction fût particulière. Néanmoins, de nombreux sujets ont été traités durant ces 7 premiers mois. Les chantiers et interventions n'ont pas manqué. Tout était urgent. Dans ces urgences il fallait discerner ce qui était engagé et budgétisé, ce qui présentait danger pour les personnes et les biens et donc obligatoire, de ce qui relevait de nos engagements. Tout n'a pas encore pu être résolu, de réelles contraintes techniques, financières et administratives doivent être levées avant exécution, mais tous les sujets ont été pris en compte et sont en cours de traitement. Une vision d'ensemble vous est présentée.

## SOLIDARITÉS & INTERGÉNÉRATIONNEL

### LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE POMPIGNAC

Vous avez pris connaissance de votre nouveau C.C.A.S. dans le numéro 2 du Pompign'Actualités en septembre 2020. Mis en place le 8 juillet 2020, les nouveaux membres ont intégré leurs fonctions et mis en place une nouvelle stratégie de travail et de concertation.

Comme annoncée dans notre programme, notre politique appliquée est celle de l'égalité entre tous les ayants-droits pompignacais après étude de la situation et des problèmes au cas par cas. Le C.C.A.S. travaille en concertation avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes. Résolument tourné vers l'extérieur, une dimension de plus en plus intercommunale est donnée à nos échanges.

Malgré les difficultés liées à la COVID19 et à l'interdiction de se réunir, nous pouvons faire un premier bilan.

Votre CCAS, c'est :

- La distribution de masques : 3 week-end en continu en juillet et, toujours actuellement, le vendredi matin
- 750 appels téléphoniques passés dans le cadre du plan canicule et de la surveillance Covid19 – 2<sup>e</sup> vague
- distribution aux professeurs de l'école élémentaire, d'un masque par enfant à la rentrée du 2 novembre 2020
- 380 colis de Noël distribués dont 160 à domicile
- la participation à la collecte des jouets pour le secours populaire et le secours catholique et leur redistribution
- deux cas graves avec intervention d'urgence
- 5 réponses à appels urgents de détresse
- 2 retours à l'emploi
- 27 cas (Ecoute, réconfort, conseil, suivi)
- Coopération étroite avec l'ACDB : L'Association "Les Coteaux de Bordeaux", rend un service reconnu en faveur des personnes et des familles. Elle est forte de près de 50 années d'expérience sur Pompignac et de nombreuses communes avoisinantes (portage des repas, ménage, jardinage etc.)
- Et bien-sûr, l'accueil solidaire de tous les vendredis matins de 9h à 12h autour d'un café à la Maison des Solidarités (à côté de la Mairie).



Les projets pour l'année 2021 sont nombreux et variés. L'accent sera mis sur le handicap, les conséquences de la Covid 19, les activités partagées et solidaires, une réflexion sur l'accueil des familles en détresse...

### L'ESPACE ÉCOCITOYEN ET SOLIDAIRE DE POMPIGNAC

Avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, le nouvel espace écocitoyen et solidaire de Pompignac a également été créé.

Animé par F. JUGE et V. BARBERY et en étroite collaboration avec les services administratifs de la mairie, cet espace écocitoyen et solidaire, entité unique, est un point d'entrée pour de nombreuses formalités ou de nouveaux e-services.

Pour toutes vos démarches administratives, Passeport, Carte Nationale d'Identité, dossier d'aide à la personne etc..., votre espace écocitoyen et solidaire vous apporte les informations nécessaires pour les effectuer.

Il a pour objectif d'alléger vos démarches et de vous mettre en rapport avec les organismes adéquats.

Quelle que soit la démarche que vous

souhaitez entreprendre, vous trouverez les réponses claires et les solutions les plus adaptées à vos demandes.

Nous vous renseignerons sur toutes les procédures dans la limite de nos compétences, nous chercherons avec vous les solutions et nous vous accompagnerons. Vous souhaitez effectuer une démarche administrative, n'hésitez pas à nous contacter au 05 57 97 13 00 ou à [mairie@pompignac.fr](mailto:mairie@pompignac.fr)

## ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES

Nous souhaitons en préambule remercier l'ensemble des agents affectés aux affaires scolaires : ATSEM, personnel en charge de la restauration, du périscolaire et de l'entretien des locaux qui, depuis le début de la pandémie en mars dernier, a su s'adapter pour démultiplier les actions de désinfection des points de contact, des locaux scolaires et périscolaires, accompagner nos enfants dans l'acceptation de cette situation, du port du masque, de la distanciation physique.

- **ABATTAGE FIN AOÛT DES 3 CATALPAS** de la cour de l'école élémentaire pour des raisons de sécurité

- **ACHAT DE MATÉRIEL NUMÉRIQUE** pour 2 classes de l'école élémentaire : tableau, blanc numérique, vidéoprojecteur et ordinateur associé

- Installation dans le jardin pédagogique de l'école maternelle, de rondins de bois pour aménager un **ESPACE EXTÉRIEUR DE LECTURE**.

**BOÎTE À IDÉES AU SEIN DES ÉCOLES** : Les élèves des écoles ont maintenant l'opportunité de communiquer par l'intermédiaire des boîtes à idées installées dans les 2 écoles. Nous avons pu découvrir près de 170 propositions que nous prenons en compte pour nos futurs aménagements pour la Jeunesse.

### **SONDAGE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES ET TRAVAIL SUR LES CONDITIONS PRATIQUES DE RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS**

Nous avons lancé une consultation sur les rythmes scolaires auprès des familles de tous les élèves des écoles en novembre dernier. Les résultats ont clairement montré une volonté de retour à la semaine de 4 jours. Nous travaillons désormais activement avec l'association des parents d'élèves (GPEP), les professeurs, les agents sur les conditions de passage à la semaine de 4 jours.

L'objectif est de partager les connaissances, les idées, les contraintes et de valider ensemble les dispositions retenues afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des parents dans le cadre de ce changement de rythmes scolaires qui sera effectif en septembre 2021.

Ce sondage a également permis de mettre en évidence une forte attente concernant la création d'une structure d'accueil de loisirs à Pompignac. Ce domaine est de la compétence de la Communauté de Communes, dont nous nous sommes immédiatement rapprochés pour porter cette demande.

Ainsi, nous travaillons à la mise en place dès septembre 2021 d'un Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Pompignac. Ce service sera encadré par l'association « Les Francas » les mercredis et pendant les vacances scolaires au sein des écoles. Ce projet est en cours de construction ; nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès qu'il sera finalisé.

### **VERS UNE ALIMENTATION DURABLE**

Nous souhaitons continuer d'anticiper la loi EGalim qui comporte de nombreuses mesures pour la restauration scolaire : 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques, la diversification des sources de protéines, la substitution des plastiques, la lutte contre le gaspillage alimentaire et donc et enfin le programme fruits et lait dans les écoles. Notre restaurant scolaire sera équipé,



### **CRÉATION D'UNE 9<sup>EME</sup> CLASSE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Il nous faut anticiper la demande du ministre de l'Éducation Nationale Monsieur BLANQUER qui limite à 24 les effectifs des classes de cycle 1 (grande section de maternelle, CP et CE1) pour la rentrée 2021/2022. Pour cela, nous préparons dès à présent l'installation d'une 9<sup>e</sup> classe au sein de l'école élémentaire. Celle-ci sera créée, pour la rentrée de septembre 2021, à la place de l'ancien restaurant scolaire

### **CRÉATION D'UN CONSEIL DES JEUNES À POMPIGNAC**

8 jeunes Pompignacais ont répondu présent pour poser les premières pierres de notre Conseil des Jeunes. Malgré les contraintes fortes liées au contexte sanitaire, nous avons eu la chance de nous réunir 2 fois.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **URBANISME**

Depuis le 10 juillet 2020, la municipalité a transféré l'instruction des autorisations d'urbanisme au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG). Alors que toutes les communes avaient depuis 2015 fait la démarche de se regrouper pour mutualiser ces instructions auprès d'organismes ayant l'expertise, la commune de Pompignac avait fait le choix de continuer d'instruire en interne. Cette disposition avait atteint ses limites. Avec cette décision, l'urbanisme en Mairie peut ainsi être recentré sur le travail d'analyse de fond des dossiers en collaboration avec l'établissement instructeur choisi et sur l'accueil et l'accompagnement des Pompignacais qui faisaient défaut depuis maintenant plusieurs années.

Des **permanences urbanisme** sont donc désormais ouvertes les jeudis après midi au sein de la Mairie de 14h à 17h. Elles vous permettent de venir échanger avec nos services et les élus sur la faisabilité de vos projets et d'être accompagnés dans la constitution de vos dossiers. Selon les contraintes des administrés, d'autres horaires peuvent être proposés. Pour prendre RDV : [mairie@pompignac.fr](mailto:mairie@pompignac.fr) ou [urbanisme@pompignac.fr](mailto:urbanisme@pompignac.fr)

**Maîtrise de l'urbanisation et préservation de l'identité de Pompignac** : Une réflexion de fond sur le PLU doit être menée : révision ou/et modification, l'étude sera lancée en 2021. La première étape a déjà été engagée : compréhension des procédures, des délais, pièces constitutives du PLU, enjeu sur notre territoire au travers notamment du SCoT et prise de contact avec tous les acteurs administratifs de ce chantier complexe.



A ce jour, l'un des principaux enjeux de l'urbanisme en France est la préservation des terres naturelles, agricoles et forestières en optimisant les espaces déjà bâtis. Pompignac devra s'inscrire dans cette dynamique.

Vous serez régulièrement informés de l'avancement du projet et conviés à des réunions d'informations.

**POSTE SOURCE :** ENEDIS a engagé la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP). La Commune est conviée à une réunion conjointe le 19 janvier 2021 en préfecture avant enquête publique.

### **INONDATIONS : LE NOUVEAU FLÉAU DE NOTRE COMMUNE**

Vous les avez vus, vous les avez parfois malheureusement subis. Les événements pluvieux brusques et violents sont de plus en plus nombreux avec leurs conséquences inévitables : débordement des fossés, sols gorgés d'eau qui n'infiltrent plus les eaux de pluies qui ruissellent sur les terrains, sur les voies ...

Nous devons combattre ce phénomène. Ainsi, dans un 1er temps, la mairie va procéder au nettoyage des bassins de rétention d'eaux de pluie de Lannegran, Cadouin, le Clouet et fera rectifier les dispositifs de régulation défaillants. La consultation des entreprises avait été lancée en novembre 2020. L'entreprise a été retenue et interviendra en février 2021. Une étude sur les réseaux d'eau pluviaux va également être engagée.

Les réseaux d'assainissement débordent eux aussi, notamment sur la ceinture verte à plusieurs endroits, et à Rivasseau.... Cette situation est anormale. Elle est due à la vétusté de notre réseau qui, fissuré voire cassé, laisse entrer les eaux de nappe et à des branchements d'évacuation d'eaux pluviales d'habitation de

particuliers, par erreur, sur le réseau d'assainissement. La municipalité va engager en 2021 un programme pluri annuel de diagnostic patrimonial des réseaux afin de trouver la source de ces désordres et effectuer au plus vite les travaux adaptés. Les investigations se concentreront, début 2021, sur les points les plus sensibles de la commune.

### **VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS**

**Chemin des Graves :** des barrières bois ont été installées le long du chemin des Graves afin d'assurer la sécurité des piétons. Début 2021, le passage reliant ce chemin au parc de Cadouin sera aménagé. Il permettra de rejoindre en toute sécurité le chemin de l'Hermitage et l'arrêt de bus scolaire.



**Chemin de Cordes rendu à la ceinture verte :** le chemin de Cordes est désormais fermé à la circulation par arrêté municipal. Ce splendide chemin arboré était ouvert à la circulation entraînant dégradation permanente et danger pour les piétons et cyclistes. Après avoir réalisé les travaux de pose de réseaux d'assainissement durant l'été 2020, ce chemin a été réhabilité en calcaire blanc et définitivement intégrée à la ceinture verte à usage exclusif des piétons, coureurs à pied et cyclistes. Profitez-en pleinement !

**Le chemin de Martinot** fera peau neuve en 2021. Les travaux de voirie ont débuté fin 2020 et se poursuivront dès janvier 2021. L'objectif est de reprofiler les fossés, refaire le revêtement et mettre en place des dispositifs pour « casser » la vitesse.

**Sécurité de nos voies :** nous vous avons rencontrés en réunion de quartier ou en échange privé. Vous nous avez tous fait part de situations dangereuses du fait de la vitesse et de la forte fréquentation de certaines voies communales non prévues à cet effet.

Étudiés en 2020, budgetés en 2021, des travaux de mise en sécurité, de réduction de la vitesse seront réalisés tout au long de l'année : chemin de l'Hermitage, les Près de l'Eglise, chemin de Brondeau, chemin de Martinot... D'autres points sensibles identifiés demandent concertation avec nos communes voisines, avant toute intervention.

**Autres travaux prévus en 2021 :** chemins de Callonges, de Brondeau, de Sarail, de Fourquey, avenue du Périgord : Etude et chiffrage financier débuteront au 1er trimestre 2021.

### **ZONE LIBELLULE : LA FIN DES TRAVAUX PRÉVUE POUR JUIN 2021**

Cette étape de traitement naturel viendra bientôt compléter et finaliser le dispositif d'épuration des eaux usées de notre commune.

Les travaux pour achever cette zone vont reprendre dès janvier 2021. Ces derniers avaient été interrompus début 2019 par l'ancienne municipalité qui avait demandé des modifications conséquentes au projet initial entraînant des reprises d'études et des surcoûts.

Par ailleurs, fin 2019, le site a été inondé et endommagé lors d'un fort événement pluvieux suite à un débordement de La Laurence qui par manque d'entretien régulier était envahie de débris, branchages...créant des embacles.

Le dossier a donc été analysé et relancé dès notre entrée en fonction. Les entreprises ont été réunies pour redéfinir le besoin et le planning de fin de travaux.

Ainsi, les demandes complémentaires couteuses faites en 2019 ont été suppri-

mées et dès janvier 2021, les entreprises reprendront le chantier selon les étapes suivantes :

- Nettoyage de La Laurence au droit de la station d'épuration et le long de la zone libellule pour éviter d'autres débordements,
- Mise en place de la clôture indispensable pour éviter l'intrusion d'animaux et sécuriser le site
- Aménagement d'un cheminement piéton sur le haut de la zone libellule,
- Plantations des essences participant au traitement des eaux effectuées en mars/avril 2021.

L'objectif est d'assurer la mise en eau courant mai/juin de façon à préserver la Laurence durant la période estivale, période d'étiage, durant laquelle le débit de La Laurence est relativement faible et ne peut donc absorber directement les rejets d'eau traitée de la station d'épuration.

Le rôle de la zone libellule est donc d'affiner le traitement et de limiter le volume d'eau rejeté grâce à l'évapotranspiration, l'évaporation et l'infiltration qui se feront naturellement par passage successif des eaux dans les différents bassins qui constituent cette zone. Les polluants résiduels seront éliminés par action des UV du soleil, action des végétaux (adsorption, dégradation moléculaire...). La combinaison de l'ensemble de ces cycles naturels réduira les quantités d'eau et de pollution résiduelle rejetées. Ce dispositif assurera ainsi la préservation de La Laurence.

Les délais pour versement des subventions que l'état et le département nous avaient attribuées étant arrivés à leur terme, une demande de prolongation de nos droits à subvention a été faite auprès de la Préfecture et du Président du Département. Nous espérons un retour favorable.

## ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



### MISE EN PLACE DE L'ÉCO-PÂTURAGE

10 brebis et 1 bélier sont installés depuis début novembre 2020 dans la commune. Nos services assurent régulièrement la transhumance pour les amener d'un terrain communal à l'autre afin d'en assurer l'entretien. Nous espérons, lorsque la crise sanitaire sera derrière nous, réaliser des activités avec nos enfants.

### CAMPAGNE D'ÉLAGAGE ET DISTRIBUTION GRATUITE DE BOIS AUX POMPIGNACAIS

La campagne d'élagage s'est déroulée début décembre 2020. Plus de 60 arbres ont été abattus parce qu'ils étaient malades, morts ou dangereux. Le bois coupé a été stocké à la maison de Cadouin pour être distribué aux pompignacais gratuitement.

Des demi-journées de distribution ont été organisées sous la direction des élus afin d'accueillir les pompignacais désireux de se fournir. La quantité était limitée à 1 m<sup>3</sup>/foyer afin de pouvoir satisfaire toutes les demandes. Une information par flash info communal avait été transmise quelques jours auparavant.

Le mercredi 23 et samedi 26 décembre 2020, vous êtes donc venus nombreux vous fournir ; Vous avez salué cette initiative municipale et nous vous en remercions. **D'autres dates de distribution vous seront proposées rapidement, début 2021. Faites vous connaître en mairie ou suivez les informations sur nos mails de flash info municipaux.**



Pour les années qui viennent, votre municipalité s'engage à **replanter tous les ans l'équivalent des arbres ainsi disparus**. Ces plantations seront réalisées, de façon concertée en conseil consultatif avec le concours des enfants. Ce travail de reboisement est essentiel pour les générations futures.

### CHANTIER PARTICIPATIF DE NETTOYAGE DE LA CAPÉRIANIE

Nous remercions encore une fois les bénévoles qui se sont engagés 3 week-ends de suite pour nettoyer notre petit cours d'eau. Ces travaux ont permis d'évacuer des embacles qui empêchaient le bon écoulement des eaux. Ce chantier a également eu pour vertu de mettre en valeur des lieux jusque là ignorés, des arbres et la Capérianie, petit cours d'eau qui prend sa source à Pompignac au niveau de Lannegran pour rejoindre La Laurence au niveau de la route de la Poste.

**Tout début 2021, La municipalité fera installer des bancs en rondins de bois issus de l'élagage, des tables et des poubelles afin que nous puissions, lors de nos balades, faire une halte pour se reposer, goûter ou même pique-niquer.**



## VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

### RETOUR SUR LA FÊTE DES ASSOCIATIONS ET LE MARCHÉ GOURMAND

Seul événement festif et convivial engagé en 2020 du fait de la situation sanitaire. Ce fût un très bon moment de partage. Nous vous invitons dès que cela sera possible à reprendre vos activités au sein de nos associations afin qu'elles « revivent ».



**ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, DES ARTISANS, DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONS INDÉPENDANTES**

Comme présenté dans notre programme et indiqué dans le Pompign'Actualités « Lettre d'Information de Pompignac » numéro 2 du mois de septembre 2020, nous avons informé par courrier, l'ensemble des commerçants, des artisans et des entreprises et professionnels indépendants de Pompignac, de notre volonté d'initier la création d'une association afin de tisser des liens entre les différents acteurs économiques de Pompignac.

En réponse à notre courrier, un grand nombre d'entre eux, ont manifesté par mail, par courrier ou oralement un vif intérêt pour la création de cette association. Dans ce courrier, nous avons le projet d'organiser une réunion d'information, dans un premier temps à l'automne afin que les différents acteurs intéressés puissent se présenter, se rencontrer, échanger, et prendre en charge la création de cette association en envisageant une assemblée générale constituante. En effet le rôle de la mairie est d'insuffler un vent de création, en aucun cas de gérer ou de contrôler cette association.

Malheureusement, la crise sanitaire actuelle n'a pas permis la rencontre prévue à l'automne mais elle a pu enfin être programmée pour le 16 janvier 2020 à 10h dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Dans une prochaine édition du Pompign'Actualités « Lettre d'Information de Pompignac », nous vous parlerons de cette première réunion.....(à suivre)

**D2C GIRONDE**

D2C Gironde est une initiative de l'association TRANSFER, soutenue par le Département de la Gironde et le Fond Social Européen en partenariat avec le service public de l'emploi. Sa principale particularité est de combiner au sein d'une même équipe opérationnelle deux services rarement associés :

- Un appui au développement des TPE/PME, en soutenant la gestion de leurs ressources humaines dans une dynamique de GPEC Territoriale
- Une médiation active publics /entreprises permettant un accès direct à l'emploi pour des publics prioritaires, conduite en référence à la méthode IOD. La méthode d'intervention sur les offres et les demandes (IOD) a été créée dans les années 1980. Elle permet de mettre en adéquation un poste avec un profil sans recours aux traditionnels CV.

Le secteur géographique d'intervention s'étend entre les communes situées entre Beychac / Sauveterre de Guyenne / Rions / Latresne.

D2C pour les entreprises - L'agence D2C Créon aide les dirigeants des TPE et PME du territoire dans leur quotidien en les accompagnant gratuitement dans la résolution de leurs problématiques en Ressources Humaines.

Vous avez besoin d'un regard neuf pour vous aider à améliorer votre organisation et optimiser votre performance économique (plaquette diagnostic RH jointe). Vous rencontrez des difficultés à recruter et vous manquez de temps ou ne savez pas comment faire. Vous souhaitez participer à des rencontres inter-entreprises pour vous enrichir de connaissances pratiques et tisser des liens. Vous avez besoin d'information et vous ne savez pas

auprès de qui vous adresser. L'agence D2C Créon se tient à votre disposition pour vous rendre un service gratuit de proximité et de qualité.

D2C pour les demandeurs d'emploi – Vous êtes disponible et à la recherche d'un emploi durable. Vous souhaitez rencontrer des chefs d'entreprise qui recrutent sur le territoire mentionné précédemment, Fanny, Jessica et Sandrine, de l'agence D2C Créon, se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer et vous aider à trouver un emploi sans CV.

**Informations et contact : Sandrine BERNADOU - 06.37.88.94.42 - sandrinebernadou@transferod.eu - D2C CREON - 8 rue Galilée - 33670 CREON**

**ESPACE INFO ENTREPRENDRE**

L'Espace Info Entreprendre du Cœur Entre-deux-Mers est un partenaire officiel dans le cadre des aides Régionales de Nouvelle Aquitaine, d'Initiative Gironde, Rebond 33, Aquitaine Active.

Il intervient dans tous les secteurs et champs de l'économie : artisanat, commerce, services, petite industrie, Economie Sociale et Solidaire...

Un conseiller vous recevra individuellement pour un suivi dans toutes les étapes de votre projet, que ce soit :

- du conseil à la création d'entreprise et à la reprise d'entreprise
- du conseil au développement d'entreprise
- du conseil à la création et au développement d'un réseau professionnel

**Information et contact : Mme Delburg 05 56 23 95 17**

<https://www.coeurentr2mers.com/aide-a-la-creation-et-au-developpement-d-entreprise.html>

**COMMERÇANTS, ARTISANS, PRODUCTEURS, OPTEZ POUR LA VENTE EN LIGNE !**

Le Pôle Territorial du Cœur Entre-Deux-Mers et ses 5 communautés de communes (Côteaux Bordelais, Créonnais, Portes de l'Entre-deux-Mers, Rurale de l'Entre-deux-Mers, Saint-Loubès) s'unissent pour mettre à votre disposition la plateforme de e-commerce Ma Ville Mon Shopping groupe LA POSTE.

L'opportunité de créer et d'animer votre boutique en ligne, de vendre en toute sécurité et de proposer le click&collect ou la livraison à domicile.

En partenariat avec la CCI Bordeaux Gironde, l'accord conclu avec Ma Ville Mon Shopping (groupe La Poste) vous permettra de bénéficier d'un accompagnement pour créer votre vitrine en ligne et de la gratuité des frais de création, de commissions et de livraison jusqu'en janvier.

<https://www.coeurentr2mers.com/je-suis-commercant-artisan-producteur-252.html>

# LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2020

### • Délégations du conseil municipal au Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines attributions de cette assemblée.

Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la Commune, notamment dans les situations d'urgence et évitent au conseil municipal d'avoir à délibérer sur toutes les affaires.

Transparence et nécessité de rendre compte, notamment sur la situation financière, sont une volonté affirmée de la nouvelle équipe municipale. A ce titre, Mme le maire a souhaité préciser certaines de ces délégations afin d'établir la plus grande clarté sur l'ensemble des opérations financières menées par l'équipe municipale. Ainsi :

- les opérations d'emprunt devront obligatoirement passer devant le conseil municipal pour présentation et discussion par vote de l'assemblée donnant autorisation au Maire pour contractualiser.
- les préemptions de plus de 50 000 €, devront être présentées en commission en charge des questions d'urbanisme et d'aménagement avant engagement,
- Mme le Maire est autorisée à engager des marchés dont le montant est inférieur à 300 000 € HT à condition qu'ils soient inscrits au budget

### • Désignation des délégués de la commune au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAO) :

M. Coup et M. Robain

### • Désignation des délégués de la commune au syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) : M. Coup et M. Dartenset

### • Désignation d'un référent cours d'eau au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre Deux Mers : M. Sébie et Mme Barreau

### • Désignation d'un correspondant Défense : Mme Juge et M. Alexandre (suppléant bénévole)

### • Désignation d'un correspondant tempête : M. Dartenset et M. Lamolie (suppléant bénévole)

### • Désignation des membres du conseil d'administration du CCAS : Mme Juge, Mme Barbery, M. Chéron, M. Coup, Mme Spataro, Mme Lebrun

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020

### • Création et élections des membres des commissions municipales :

- Commission Affaires scolaires, jeunesse et solidarités,
- Commission Finances, intercommunalité, achat public et moyens généraux,
- Commission Vie associative, sportive et culturelle
- Commission Aménagement du territoire, cadre de vie, transition écologique

### • Nomination des membres de la commission de délégation de service public CDSP

### • Election des membres de la commission d'Appel d'Offre CAO

### • Composition de la commission communale des Impôts directs (CCID)

### • Adhésion au service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du droit du sol du SDEEG (service instructeur des permis d'aménager, de construire, déclaration préalable, contrôle de conformité...)

### • Présentation du rapport d'activité pour l'année 2019 de la communauté de Communes « les coteaux Bordelais »

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28/09/2020

### • Décision Budgétaire modificative du budget principal

### • Adhésion au groupement de commandes entre la Communauté des Communes « Les coteaux Bordelais » et des communes membres pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de voirie des années 2021-2024

### • Engagement relatif à l'achat des parcelles ZA 396,397, 398 et 399 auprès de la SAFER (retrait de la vente à l'initiative du propriétaire)

### • Proposition de vente de la parcelle ZM1074 de 71m2 aux riverains

### • Présentation du rapport sur la qualité du prix et du service d'assainissement pour l'année 2019

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2020

### • Adoption du règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du conseil municipal.

Ce règlement introduit notamment les articles relatifs :

- au droit d'expression des groupes d'opposition dans le bulletin municipal,
- aux conditions de tenue du conseil municipal (enregistrement des débats, séance à huis clos, conditions des débats...)
- au fonctionnement des commissions et conseils consultatifs.

### • Adhésion au groupement de commandes entre la Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais » et des communes pour les travaux d'investissement et de voirie 2021

### • Décision Budgétaire Modificative n°1 Budget Annexe Assainissement

### • Refus de transfert de la compétence en matière de PLU à la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais »

Ce refus a pour but de nous donner le temps de travailler au sein des 8 communes pour porter, ensemble, un projet cohérent de territoire. Le transfert s'effectuera après.

### • Présentation du rapport annuel du service public d'eau potable du SIAO pour l'année 2019

## MAJORITÉ MUNICIPALE

Notre entrée en fonction a été très particulière. Repoussée au 27 mai 2020 pour cause de confinement, bien que légitimes depuis le 15 mars 2020, l'ancienne municipalité a refusé de nous intégrer dans la vie municipale durant ces 2 mois. Nous avons donc pris nos fonctions sans passage de relais, sans transmission des dossiers en cours.

Mi mai, nous apprenions, que D. Lopez et son équipe « Pompignac, 20 projets pour 2020 » qui désormais se nomme « Pompignac en transition » avaient déposé un recours pour annulation des élections municipales : plus de 100 pages d'attaques indignes et 41 annexes à analyser pour élaborer 2 mémoires en défense prouvant notre intégrité et préparer l'audition au tribunal. Ce recours fut jugé le 15 septembre 2020. Nous avons gagné.

Ce furent donc des conditions très difficiles de prise de fonction, du temps « perdu » pour construire notre défense, alors que nous aurions souhaité mettre toute notre énergie au service de la commune.

Sans délai, nous nous sommes immergés dans les dossiers en cours, avons traité le quotidien et notamment la crise sanitaire, avec une obligation de réactivité et d'adaptation irréprochable pour garantir la continuité des services publics. Nous avons découvert des demandes d'intervention d'administrés en souffrance depuis des mois, des dossiers d'urbanisme sensibles et près d'un million d'euros de travaux engagés mais non finalisés depuis des années pour certains. Plus de 50% de notre temps d'engagement municipal a été ainsi occupé par la compréhension et le suivi de ces demandes et travaux de façon à les épurer, au plus vite pour avoir de la visibilité pour les années à venir.

Un audit financier et patrimonial a par ailleurs été réalisé. Remis fin décembre 2020, il dénonce une situation financière très critique due à un surendettement. Nous devons l'analyser dans le détail afin de dégager des actions concrètes de maîtrise des dépenses, de gestion/négociation de la dette et de recherche de recettes. Cette étape est essentielle pour pouvoir engager le plan pluriannuel d'investissement et ainsi programmer les projets communaux. Nous vous informerons prochainement des conclusions globales et de notre feuille de route.

Dans cette démarche de prise de fonction et de maîtrise des finances, la rencontre et l'échange avec nos agents étaient nécessaires. A notre écoute, force de proposition, ils nous ont permis d'intégrer progressivement les difficultés de leurs tâches quotidiennes, la complémentarité agents-élus étant indispensable pour assurer le meilleur service public. Ainsi nous avons engagé une réflexion commune sur l'organisation du service public communal quitte, parfois, à remettre en question des habitudes, des engagements antérieurs non justifiés et trop coûteux. Choix difficile mais indispensable pour maintenir et améliorer le service aux administrés avec un souci de maîtrise budgétaire. En effet, il nous faut faire des économies sur le budget fonctionnement pour dégager de la capacité d'investissement. C'est un travail de chaque instant que nous avons commencé dès mai 2020 et que nous mènerons durant tout le mandat.

Notre temps a également été occupé par des réunions structurantes pour le bon fonctionnement de l'équipe municipale et le pilotage des projets à venir : réunions d'équipe, conseils communautaires et conseils municipaux, réunions de mise en place et de travail des différentes commissions. 4 réunions de quartiers ont par ailleurs déjà été organisées, d'autres suivront bien sûr au fil du mandat.

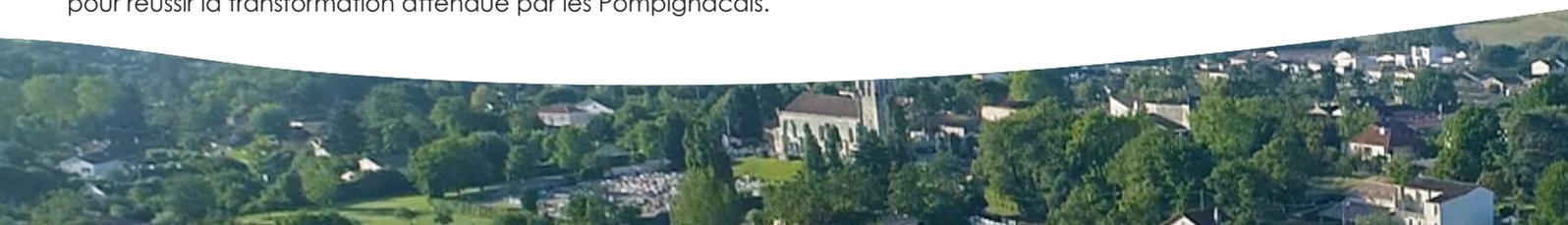
Ce travail de fond, cette phase d'observation, de compréhension des enjeux et des dossiers étaient indispensables avant d'agir, pour avancer sereinement et apporter notre réelle plus-value d'élus.

Les échanges avec nos services et chacun d'entre vous, nous permettent à présent de mieux répondre à vos attentes, de coordonner nos interventions, de construire des solutions en commun. En effet, il ne suffit pas de vouloir « lancer » au plus vite des projets. De réelles contraintes techniques, financières et administratives doivent être levées avant exécution. Les sujets doivent être réfléchis et budgétés au préalable.

Comme vous avez pu le lire, nous avons déjà engagé des projets structurants pour la commune en 2020. D'autres verront le jour en 2021 :

- Réflexion sur le PLU pour préserver notre commune,
- Mise en place d'espaces de repos et pause sur la ceinture verte, groupe de travail sur le boisement de la commune,
- Travaux de voiries, sécurisation des conditions de circulation, lutte contre les inondations,
- Passage de nos écoles à la semaine de 4 jours, création d'une 9<sup>ème</sup> classe en élémentaire, mise en place d'un centre de loisir à Pompignac,
- Mise en place d'un plan d'entretien régulier des espaces publics (curage de réseaux, entretiens des fossés, élagage,...)
- Étude pour la réhabilitation de la maison des associations et travaux d'accès aux personnes à mobilité réduite sur le parvis de l'église
- Accompagnement à la reprise des activités du monde associatif, actions de solidarité et de convivialité

Patience et détermination sont nécessaires à la poursuite de nos engagements, nous sommes préparés et avons la volonté pour réussir la transformation attendue par les Pompignacais.



## LISTE POMPIGNAC EN TRANSITION

Bonjour, Pompignac en transition est né d'un élan collectif visant l'amélioration de la qualité de vie présente et future à Pompignac.

Aujourd'hui nous vivons une triple crise des relations :

- Entre l'humain et l'environnement avec toutes les complications climatiques et virales que nous connaissons.
- Entre les individus et le groupe avec la perte de cohésion sociale et l'incapacité à gérer en commun les interdépendances et le vivre ensemble.
- Entre les différentes strates sociales, culturelles et économiques avec les risques de repli et d'appauvrissement que cela implique.

Le premier objectif de Pompignac en transition est de se démarquer des clivages politiques pour initier une démarche en accord avec les valeurs du développement durable ; qui sont : la prise en compte des dimensions écologiques, sociales et économiques et de respecter au travers de ces dimensions les notions de durable, vivable, viable et équitable.

Les systèmes de pensée, les modèles de développement, les formes de gouvernance, les conventions juridiques, économiques et financières conditionnées par une mondialisation dominée par le marché, les modes de vie qui structurent nos sociétés, sont hérités des siècles derniers. Nous n'allons pas refaire le monde, nous allons le rendre plus agréable à Pompignac. Cette vision de développement durable s'inscrit dans une action de transition qui définit le cœur de notre politique publique pour Pompignac. Nous sommes avant tout de simples citoyens, qui œuvrons pour l'intérêt général dans :

- Une éthique de rigueur, chacun apportant une contribution à la mesure de son savoir et de son pouvoir, en respectant les modalités collectives.
- Une éthique d'écoute et de dialogue, la contribution de chacun étant accueillie avec respect et bienveillance.
- Une éthique de coopération, au cœur des relations de transition des territoires dans un élan collaboratif et de solidarité, chacun présentant son expérience sous une forme utile aux autres pour le bien de tous.
- Une éthique de responsabilité, chacun s'efforçant de rendre compte avec honnêteté et sincérité de la portée et des limites de sa propre action.

Nous développerons notre action de transition dans toutes les directions nécessaires pour améliorer et préserver la qualité de vie à Pompignac.

Nous sollicitons toutes les bonnes volontés qui souhaitent se joindre à nous pour fabriquer et faire avancer ce projet et nous vous souhaitons une heureuse année 2021.

Pour nous contacter par mail : [pompignac.en.transition@gmail.com](mailto:pompignac.en.transition@gmail.com) et pour en savoir plus, le site web : <https://pompignacentransit.wixsite.com/2026> à bientôt !

## LISTE VIVONS POMPIGNAC AUTREMENT

Osons 2021 ! 2020 est l'année du changement et de l'alternance pour notre commune, et nous sommes fiers de vous représenter au sein de la nouvelle équipe municipale. Elle restera également, sans nul doute, dans toutes nos mémoires, mais nous ne reviendrons pas ici sur ces mois de confinement et de crise sanitaire.

Tournons-nous vers l'avenir et soyons résolument optimistes : 2020 doit nous servir pour le futur et 2021 doit être une année utile sous le signe du renouveau ! Ce qui est vrai pour l'État l'est tout autant pour nos collectivités et pour notre commune. Pompignac n'a pas été épargnée, et peut-être même plus que d'autres communes des Coteaux Bordelais. Il est maintenant établi et entendu que la dernière mandature de l'équipe municipale sortante, a été un échec en termes de finances (audit financier à l'appui) : les marges de manœuvres sont quasi inexistantes et les dotations de l'État ne vont aller qu'en diminuant dans les prochaines années. Il faut donc d'ores et déjà s'y préparer, tout en préservant l'essentiel, soit notre vie associative, nos écoles, nos infrastructures et notre qualité de vie.

Il est alors nécessaire de prioriser et de se fixer des objectifs clairs et mesurables sur cette nouvelle mandature. Notre groupe Vivons Pompignac Autrement en propose trois pour 2021 :

- Mettre notre PLU en révision dès le 1er trimestre 2021 afin de s'assurer et de se donner les moyens d'un développement plus harmonieux de notre territoire, et plus soucieux de l'environnement ;
- Maîtriser nos finances sans augmenter les impôts : en optimisant nos charges de fonctionnement (avec l'appui de la Communauté de Communes) tout en développant les services auprès des Pompignacais. Équation difficile certes, mais qui doit nous amener à faire des choix durables et retrouver des souplesses pour financer nos investissements indispensables pour les années à venir ;
- Démarrer la réflexion de notre future école élémentaire en constituant sur ce début d'année un groupe de travail représentatif de notre commune.

Nous œuvrons autant qu'il nous est permis, dans notre rôle et de façon constructive, pour porter nos idées, vos idées. Nous espérons désormais être plus impliqués dans les réflexions et les groupes de travaux que la nouvelle majorité s'est engagée à mettre en place.

Vous l'aurez compris, c'est une année riche et intense qui s'ouvre à nous. Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter à chacune et chacun une belle année 2021, que nous espérons la plus prometteuse possible : sans hésiter, OSONS 2021 !

Aurélien Spataro et Raphaël Jouannaud, vos élus « Vivons Pompignac Autrement ».



## >>> LES ACTIVITÉS DES VACANCES DE FÉVRIER



### TAM TAM SÉJOUR NEIGE DU 6 AU 13 FÉVRIER À SAINT-LARY-SOULAN

L'association Tam Tam organise un séjour neige du 6 au 13 février à Saint-Lary-Soulan (65) pour les enfants de CM2 à la 3ème. Le chalet est situé au cœur de la Vallée d'Aure et proche des stations de ski. Sur place, nous avons une cuisine aménagée pour la confection de nos repas ainsi qu'une grande pièce à vivre avec une cheminée pour bien se reposer après nos journées sportives. Les repas seront élaborés par les jeunes en collaboration avec l'équipe d'encadrement.

Au programme :  
- Chien de traîneaux  
- Ski  
- Parapente  
- Raquettes  
- Balnéo  
Et bien plus encore...

**Infos utiles**  
Tarif : 600€ (possibilité de paiement en 4 fois)

### SPORTS VACANCES DU 15 AU 19 FÉVRIER PLAINE DES SPORTS

L'association Tam Tam propose une semaine sportive pour les 6 – 16 ans sur la commune de Pompignac pendant la deuxième semaine des vacances scolaires. Une semaine sportive riche en découverte (programme à venir) !

**Infos utiles**  
L'accueil se fait de 8h à 9h45 et de 17h à 18h  
Le tarif varie de 50€ à 80€ selon QF + 20€ d'adhésion famille annuelle

#### CONTACT

emmanuelle.barbe@ufcv.fr  
Tél. 07 57 48 15 67  
Instagram : EspacejeunesCoteauxBX  
Facebook : Espace jeunes CoteauxBordelais

### ESPACE JEUNES

### SÉJOUR MONTAGNE DU 8 AU 1É FÉVRIER À GUCHEN

Comme chaque année, l'Espace Jeunes des Coteaux Bordelais vous propose un séjour à la Montagne pour les 14-17 ans. Séjour de 5 jours/4 nuits à Guichen dans les Pyrénées, Centre Jean Pouzet.

Au programme :  
Journée ski, activité luge, balade en raquettes, veillées astronomie, sauvetage en montagne  
Projet écoresponsable avec la station de Piau-Engaly et le Club Nature ados  
Et des journées planifiées avec les jeunes.

#### CONTACT

Dossier d'inscription à télécharger sur le site internet :  
<http://www.association-tamtam.fr/>  
Renseignements au 06 72 83 43 25 / 06 27 63 20 09 / 05 47 79 67 46 ou par mail à [contact@association-tamtam.fr](mailto:contact@association-tamtam.fr)

## LES PETITES INFOS

### COMPAGNIE DE LA LAURENCE

La Compagnie vous souhaite une bonne année 2021 ... meilleure que 2020.

La Compagnie reprendra ses activités en janvier, dans la mesure où les contraintes sanitaires le permettront.

Une matinée théâtrale vous sera proposée le 28 février à 15h30. Notre festival les Pompign'ACTES initialement prévu les 27 et 28 mars est **reporté à fin mars 2022**. Notre spectacle de fin de saison aura lieu le 29 mai.

### LE RADIOCLUB

Les membres du radio-club de Pompignac, vu la situation sanitaire cette année, ne participerons pas au championnat de France les 30 et 31 janvier 2021 ainsi que les 27 et 28 février 2021.

### HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Suite au couvre-feu à 18h, voici les nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque :  
Mardi 9h30-12h30 / 16h-17h30  
Mercredi 15h-17h30  
Jeudi 16h-17h30  
Vendredi 9h30-12h30  
Samedi 9h30-12h30

### DOMAINE DE LA FRAYSE

A partir de fin janvier, le Domaine de la Frayse va déployer des jeunes en services civiques pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, sur la CDC des Coteaux Bordelais. Ils pourront intervenir à domicile, en EHPAD et auprès d'associations pour relier le public à la vie locale.

Ils seront formés pour construire un projet avec la personne en fonction de ses envies : jeux de sociétés, de cartes, conversation, lecture, petite promenade, petit jardinage...

Si vous souhaitez participer à ces rencontres intergénérationnelles, deux réunions sont prévues les 28 et 29 janvier, pour un démarrage des visites la première semaine de février.

Psst...

Si tu es jeune et que tu souhaites faire parti de l'équipe, contactes-nous au 05 56 56 55 40 !

## LES BONNES RÉOLUTIONS AVEC LE JEU

En cette nouvelle année qui débute vient le temps des bonnes résolutions. Mais en lieu et place d'un nouveau régime plus ou moins tenable, pourquoi ne pas s'orienter vers quelque chose de plus agréable pour tout le monde, comme mettre plus de jeux dans notre quotidien ? C'est une résolution que la ludothèque essaye de tenir chaque année, et qui pourrait bien vous permettre de vous aider à tenter l'expérience.

### Des nouveautés régulièrement

Les jeux et les jouets ne sont jamais avares en nouveautés, et nous essayons de vous proposer de nouvelles choses fréquemment. Nous ne prenons pas forcément les tous derniers jeux sortis, mais mettons plutôt l'accent sur des expériences ludiques que nous jugeons intéressantes à vous proposer, en prenant soin de varier les types de jeux et jouets pour que tous les goûts et les âges s'y retrouvent. Ce début d'année va ainsi marquer l'arrivée de nouveautés à la ludothèque que nous nous ferons un plaisir de vous présenter. Nous aimons faire découvrir des jeux, mais il est bon de rappeler que nous aimons aussi en découvrir grâce à vous !

Si jamais vous connaissez des jeux qui vous plaisent et que nous ne possédons pas, n'hésitez pas à nous en parler, ils feront peut-être partie de nos futures nouveautés !

Mais une autre sorte de jeu devrait arriver à la ludothèque. Si vous avez l'âme héroïque et soif d'aventure, alors préparez vos dés et vos crayons...

### Le rôle de votre vie

Une après-midi d'initiation au jeu de rôle verra le jour au sein de la ludothèque en ce début d'année.

Mais concrètement, qu'est-ce que le jeu de rôle ?

Un meneur de jeu prépare un scénario dont les joueurs seront les héros. Il les met en situation, chacun incarnant le rôle d'un personnage, et ils vont ensemble vivre cette aventure en prenant les décisions de leur choix, les dés décidant en général si leurs actions sont des réussites ou des échecs. Ce type de jeu est basé sur la liberté de choix et la construction commune d'une histoire, dont l'ambiance est aussi variée qu'il existe de genres littéraires.

Que vous soyez simplement curieux de découvrir ce type de jeu, un habitué ou un ancien joueur, vous serez les bienvenus autour des tables pour venir tester nos scénarios qui n'attendent que des joueurs !

## INFOS UTILES

La ludothèque maintient son ouverture pour le prêt de jeu uniquement.

### Nouveaux jeux reçus à découvrir à Tresses et sur nos réseaux sociaux !

Suivez-nous sur nos pages Facebook et Instagram pour les infos en direct!

Contact : 07 83 94 06 80

HORAIRE :

Tresses : Mercredi 9h30-11h30

14h-17h30, samedi 10h-12h30

Salleboeuf : Mercredi 9h30-11h30

14h-17h30, vendredi 16h-17h30

## REJOIGNEZ LE JUDO CLUB !

Le Judo Club Pompignac approche le demi-siècle d'existence ! Association Loi 1901 à but non lucratif fondée en 1974, le Judo Club compte environ 110 adhérents répartis en 4 disciplines : Judo, Ju-Jitsu, Taïso, Renforcement Musculaire. Toutes les activités ont lieu au Dojo, juste à côté de l'école maternelle.



### Pour les enfants

A partir de l'âge de 2 ans, le motri-judo est un premier pas dans la vie du petit judoka. Accompagné sur le tatami par l'un de ses parents, l'enfant améliore sa motricité par le jeu.

A partir de l'âge de 4 ans, nos judokas pratiquent l'Éveil Judo où ils apprennent les premières techniques et font leurs premiers combats. Le jeu reste toujours l'outil pédagogique principal.

De l'âge de 6 ans à 12 ans, les jeunes judokas apprennent les différentes techniques de Judo et passent leurs grades pour obtenir la ceinture noire. Ils respectent le code moral du judo et développent un esprit de groupe. Celles et ceux qui le souhaitent participent aux compétitions.

### Pour les ados et adultes

Le cours de Judo / Jujitsu permet à toutes et à tous, de tous niveaux et de tous âges, de découvrir ou de perfectionner le Judo (projections et maîtrise au sol) et le Jujitsu (frappes pieds-poings).

Le Taïso et le Renforcement Musculaire sont des activités conçues pour ceux qui souhaitent améliorer leur forme physique. Le Taïso est idéal pour s'entretenir ou reprendre une activité physique. Le Renforcement est plus poussé et s'adresse à ceux qui souhaitent se dépasser et améliorer leurs performances.

Vous bénéficiez de 2 séances d'essai gratuites et sans engagement. Il suffit de vous présenter à l'heure de l'activité : le planning est en ligne sur le site Internet du club. <https://judopompignac.fr/>

## SOUTIEN SCOLAIRE



Située dans L'Entre-Deux-Mers, près de Bordeaux, Christine Cléménçon vous propose un soutien du CP AU CM2 dans toutes les matières ainsi qu'en anglais et français de la 6<sup>ème</sup> à la terminale.

Enseignante spécialisée depuis plus de 15 ans, elle accompagne en inclusion scolaire des élèves ayant pour la plupart des troubles DYS et des difficultés de concentration et d'attention.

« J'ai pu constater au cours de ma carrière que les exigences et le rythme de L'Éducation Nationale ne convenaient pas à tous. C'est pourquoi j'ai voulu approfondir mes connaissances en obtenant un DU en Neurosciences de l'éducation pour mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves en difficultés scolaires. »

Elle vous propose d'aider votre enfant à mieux assimiler les nouveaux contenus pédagogiques en lui donnant les moyens efficaces pour surmonter ses lacunes et mieux apprendre dans un cadre rassurant et adapté à ses compétences. En lui donnant des stratégies d'apprentissage et en adaptant les documents et autres supports pédagogiques à ses besoins, votre enfant pourra progresser plus rapidement et reprendre confiance en lui et en ses capacités.

### Contact

06 65 01 78 00

[soutienlcddc@gmail.com](mailto:soutienlcddc@gmail.com)

Facebook : Les Cours des Coteaux

# AIDONS NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ

Nos commerces dits « non essentiels » ont subi les fermetures imposées par la crise sanitaire. Tous ont mis en place des mesures de protection sanitaires, de commandes avec retrait par drive, de livraison à domicile pour faciliter nos achats et s'adapter aux conditions sanitaires. Certains ont élargi leurs horaires pour répondre à nos besoins.

Continuons de les soutenir, consommons au sein de notre commune.



## INSTITUT DE BEAUTÉ LE JARDIN DES SECRETS

5 place de l'Entre-Deux-Mers

Alexandra et Chloé vous attendent pour prendre soin de vous et vous conseiller.

Horaires d'ouverture  
Mardi au vendredi : 9h30 - 18h  
Samedi : 10h - 17h  
Téléphone : 05 56 72 85 98  
<https://le-jardin-des-secrets.fr/>  
Facebook : [Lejardindessecrets](https://www.facebook.com/Lejardindessecrets)



## LIBRAIRIE 20 000 JEUX SOUS LES LIVRES

11 avenue de l'Entre-Deux-Mers  
La librairie « 20 000 jeux sous les livres » vous propose les nouveautés littéraires, notamment le prix Goncourt, une grande variété de jeux de société et des conseils avisés pour faire vos choix cadeaux pour les fêtes.

Vous pouvez aussi commander en ligne et retirer au drive mis en place ou recevoir votre achat par envoi postal.

Horaires d'ouverture :  
Le lundi de 15h00 à 19h00  
Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h00.  
Fermé les lundis des vacances scolaires.  
Téléphone : 09 62 63 83 01  
<https://www.20000jeux.fr/>  
Facebook : [20000jeux](https://www.facebook.com/20000jeux)

**Vous avez des idées d'article à faire paraître ?**

N'hésitez pas à nous contacter sur la nouvelle adresse email  
[communication@pompignac.fr](mailto:communication@pompignac.fr)

Nos 2 salons de coiffure vous accueillent et adaptent leurs horaires pour vous satisfaire.

## LYDIE COIFFURE

avenue de l'Entre-Deux-Mers  
Téléphone : 05 56 72 97 13

## CB COIFFURE

1 chemin de Brondeau  
Téléphone : 05 57 95 53 45

Profitez-en pour faire plaisir et vous faire plaisir !



## SPAR

avenue de l'Entre-Deux-Mers

Horaires d'ouverture :  
Lundi au vendredi 08:00-20:00  
Samedi 08h00-19h30  
Dimanche 09h00-13h00

## MY PRIMEUR



avenue de l'Entre-Deux-Mers  
Horaires d'ouverture :  
Dimanche et lundi : fermé  
Mardi au vendredi : 08h30-12h30 ; 15h30-19h30  
Samedi 09h00-19h00  
Téléphone : 06 35 56 84 76

## DÉTOUR PIZZA



37 Avenue de l'Entre Deux Mers  
Vente de pizzas à emporter  
05 56 74 03 43  
<http://www.detour-pizza.fr/>  
Facebook : [DetourPizza](https://www.facebook.com/DetourPizza)

## BOULANGERIE-PÂTISSERIE « LE GRAIN DE BLÉ »

9 avenue de la Mairie  
Horaires d'ouverture :  
Lundi à dimanche : 6h30-13h  
Téléphone : 05 56 74 07 32



## PROD LOC BIO

Ecopark - Local n°10  
31 Avenue du Périgord

Horaires d'ouverture :  
lundi au vendredi : 8h30 à 16h00  
Téléphone : 07 69 16 59 17

## TABAC PRESSE LOTO

26 avenue de la Mairie  
Téléphone : 05 56 72 43 63  
Horaires d'ouverture :  
7h00-12h00 / 15h30-19h



## BRASSERIE DES SPORTS

RESTAURANT - POMPIGNAC

## BRASSERIE DES SPORTS DE POMPIGNAC

2 Place de l'Entre-Deux Mers  
Commerce fermé pour raison de COVID 19 excepté le dimanche matin, pour la vente de poulets rôtis et jambonneaux.

Pour plus d'information ou pour commander : 06 76 38 76 66 ou  
Facebook : [roccosifaby](https://www.facebook.com/roccosifaby)

N'oublions pas le **marché les mardis et vendredis** devant la Mairie.

Fromager, primeur, deux bouchers-charcutiers, plats italiens, plats chinois.

**Nos artisans et entrepreneurs locaux** vous attendent également. Ils vous conseillent et vous accompagnent dans vos projets, vos travaux.



**Bulletin d'information**  
Directrice de la publication :  
Céline Deligny-Estovet

**Conception-rédaction :**  
Laura Coste  
[www.lauracoste.fr](http://www.lauracoste.fr)

Imprimé à 1 600 exemplaires  
par Sud-Ouest Numérique

**Mairie de Pompignac**  
23, avenue de la mairie  
33370 Pompignac  
05 57 97 13 00  
[mairie@pompignac.fr](mailto:mairie@pompignac.fr)  
[www.pompignac.fr](http://www.pompignac.fr)

[f @communedepompignac](https://www.facebook.com/communedepompignac)

**IMPRIM'VERT®**

